ARMÉE. — *Infanterie.* — M. Bertaux, capitaine d'infanterie hors cadres, employé dans le service administratif de l'armée territoriale, est mis en possession d'un emploi de son grade au 8e de ligne à St-Omer.

Cavalerie. — MM. de Mienlle, capitaine et de St-Belin-Mélain, lieutenants démissionnaires, sortant du 19e chasseurs à cheval, sont nommés officiers de réserve.

NÉCROLOGIE. — Hier, ont eu lieu les funérailles d'une des doyennes de la population lilloise. La vénérable veuve de M. le colonel Frémont, qui fut longiemps chef du génie de la place de Lille, Caroline-Françoise Marchand, de son nom de famille, était née à Lille en 1788. Elle avait donc quatre ans au moment du bombardement, dont les épouvantes avaient gravé de vives empreintes dans sa mémoire. Elle avait vu se déroulir sous ses yeux tous les événements des époques troublées qui précédèrent et suivirent l'épopée napoléoniennes. Jusqu'à ces dernières années, alors qu'elle avait dépassé l'âge de 90 ans, sa santé et son intelligence étaient demeurées intactes.

LES MÉSAVENTURES D'UN JARDINIER. — Mélanie Herbant a 45 ans; elle est sans profession, et de plus séparée de son mari. La pauvresse serait sans gîte, ni pain, si Victor Blas, jardinier, ému de son abandon, ne l'avait admis sous son toit. Mais voilà: réchauffez un serpent dans votre sein, il vous mord, ramassez une femme dans le ruisseau, elle vous vole.

C'est ce qui est arrivé au jardinier Blas : il a surpris hier sa Mélanie en flagrant délit de vol. 200 francs ! toute une fortune pour un jardinier !

Mélanie est coffrée; Blas a gardé son argent, mais il a été tellement frappé par cet incident, qu'il n'arrête plus de soupirer :

« Y m' manque quéqn' chose, quéqu' chose...»

ARRESTATION. — Un repris de justice, Jules Célestin Duvinage, sans profession, âgé de 18 ans, a été arrêté hier, pour flagrant délit de vol de draps de lit.

La police a également arrêté le nommé Dubuisson, journalier, âgé de 42 ans, pour vol de deux chevaux.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Lille, 16. — *Thermomètre.*—Température à 2 h. +7° 5[10. *Baromètre.* — 780, hausse 6 mm. (Beau fixe.) *État de l'atmosphère.* — Temps frais, ciel nuageux, rayon de soleil.
Vent. — Ouest-Sud-Ouest.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Séance du jeudi 15 février.

HOMICIDE INVOLONTAIRE. — La prévenue Clémence Moulard, 25, rue St-Jean à Roubaix, a été renvoyée par la cour de cassation, dans un arrêt de règlement de juges, devant le tribunal correctionnel.

Elle est accusée d'avoir occasionné par son imprudence la mort de son enfant nouveau-né.

Malgré la plaidoierie de Me Roche, le tribunal la condamne à un an de prison et 50 francs d'amende.

VOL. — François Demailly a volé de la toile au sieur Wicart à Lille, 2 ans de prison.

Quatre jeunes filles et un jeune garçon de 14 à 16 ans, sont prévenus d'avoir volé des porte monnaies au préjudice des dames Dassonville et Couture, à Lille.

Le Tribunal condamne :

Aimée Barbier à 6 mois de prison ; Angèle Facon, 1 mois de correction ; Stephanie Auger, 3 mois de correction ; Amélie Lemaire, 15 jours de correction ; Alphonse Navet, 1 mois de correction

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 15 février 1883.

Ministère public : M. DE VAULX.

1re affaire. — VOLS QUALIFIÉS.

Dheeq est acquitté ; Painvain, deux ans de prison ; Basten, six mois de prison.

Défenseurs : pour Dheeq, Me Teuffier; pour Painvain, Me Bertin; pour Bastin, Me Albert Legrand.

2e affaire. — ATTENTAT A LA PUDEUR

Castelain est condamné à cinq ans de réclusion.

Défenseur : Me Gracy.

Audience du 16 février 1883

Ministère public : M. VOBERT

1re affaire. — TENTATIVE D'ASSASSINAT. — L'accusé est le nommé Louis-Hippolyte Debiève, âgé de vingt-trois ans, ouvrier marbrier, né et demeurant à Gnissignies.

Quoique marié depuis quelques mois, l'inculpé n'a pas tardé à regretter l'indépendance dont il jouissait avant son mariage, et il a rapidement manifesté pour sa femme un éloignement que rien ne justifiait.

Le 28 novembre dernier, vers quatre heures du matin, Debiève se leva et, sans provocation, sans prononcer une parole, il entoura d'une corde le cou de sa femme endormie et, lorsqu'il la vit évanouie, la croyant morte, il alla à son travail comme à l'ordinaire.

Dans sa précipitation, l'assassin avait passé l'un des tours de la corde sur le menton de sa victime; aussi celle-ci, n'ayant pas la gorge entièrement comprimée, revint peu à peu de son évanouissement et put se réfugier chez une voisine.

L'accusé ne nie pas son intention homicide et il ne cherche une excuse que dans la conduite trop prodigue de sa femme ; mais ce qui augmente sa culpabilité dans une grande mesure, c'est que la corde dont il s'est servi avait été par lui mise de côté quelques jours avant le 28 novembre et plusieurs fois déjà, il avait prédit à sa femme des intentions de suicide qui n'ont jamais été dans l'esprit de celle-ci. C'est ainsi, du reste, que fidèle à ce système, lorsque la gendarmerie alla le chercher à son travail, il feignit de croire qu'elle venait lui annoncer le suicide de sa femme.

Ces précautions prises pour faciliter son crime et s'en assurer l'impunité, démontrent que l'assassin, l'avait longuement prémédité.

L'audience continue.

Défenseur, Me Kremp.

NORD

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DU DÉPARTEMENT DU NORD.— Voici les recettes du 5 au 11 février 1883 et du 1er janvier au 11 février 1883, comparées à celles des mêmes périodes de 1882 :

Du 5 au 11 février. — Nombre de voitures en 1883 : 384 ; en 1882 : 364. — Recettes en 1883 : 24,936 80 ; en 1882 : 20,395 15. — Différence en plus: 4,441 fr.65.—Moyenne par voiture, en 1883 : 64 fr. 67 ; en 1882 : 56 fr. 03. — Différence en plus : 8 fr. 64.

Du 1er janvier au 11 février. — Nombre de voitures en 1883 : 2,253 ; en 1882 : 2,182. — Recettes en 1883 : 155,543 65 ; en 1882 : 143,144 15. — Différence en plus : 12,399 50. — Moyenne par voiture en 1883 : 69 fr. 03 ; en 1882 : 65 fr. 60. — Différence en plus : 3 fr. 43.

HALLUIN. — Mercredi, les douaniers Fonmany, Henri, et Robitaille, Auguste, ont arrêté le nommé Vandemoorteele, Auguste, âgé de 18 ans, ouvrier tisserand, qui était porteur d'une forte charge de café torréfié provenant de la Belgique.

WERVICQ. — *Mendicité non justifiée.* — Une nommée Amélie Vanderhaeghe, âgée de 60 ans, originaire de Wervicq (Belgique), a été arrêtée pour mendicité par le garde champêtre de Commines (France).

Amenée devant le commissaire de police, cette femme, très proprement vêtue, a été trouvée nantie d'une somme de plus de 200 francs.

Cette mendiante de fantaisie a été mise à la disposition de M. le procureur de la République.

AVESNES. — Hier soir, mercredi, vers sept heures et demie, un incendie qui a éclaté à Dompierre a détruit entièrement la maison d'habitation du sieur Martin-Rolland, boulanger.

Malgré les secours arrivés de toutes parts, on n'a pu préserver que quelques balles de farine et une faible partie du mobilier.

Les pertes sont évaluées à une dizaine de mille francs, couvertes par une assurance.

On croit que le feu a pris naissance dans une chambre attenante à la maison du sieur Martin et habitée par un mendiant qui y recevait gratuitement asile.

HAZEBROUCK. — *Une expulsion au Conseil municipal d'Hazebrouck.* — M. Dausse demande la parole pour une observation au sujet du règlement.

M. le président la lui refuse, allégnant que cette observation viendrait en son lieu quand l'ordre du jour serait épuisé.

M. Dausse répondit que la parole lui était toujours systématiquement refusée, et lorsqu'à la fin des séances il voulait émettre une proposition, ses collègues, peu soucieux des prérogatives qu'il tenait de ses électeurs au même titre qu'eux, se retiraient de la salle des délibérations sans l'entendre et lui faisaient l'injure de le laisser seul, injure qui rejaillissait sur ceux qui l'ont nommé.

Cependant, si ses collègues voulaient prendre l'engagement de l'entendre lorsque les questions de l'ordre du jour seraient vidées, il consentirait lui, M. Dausse, à attendre jusqu'alors.

Un conseiller répondit qu'on ne prendrait aucun engagement de cette sorte.

M. Dausse insista alors de nouveau pour obtenir de suite la parole.

Le président du conseil, après avoir consulté quelques membres de l'assemblée, fit chercher le commissaire de police, auquel M. Dausse répondit qu'il ne céderait qu'à la force.

Deux agents s'avancèrent, prirent M. Dausse à bras le corps et le transportèrent hors de la salle des délibérations.

Aussitôt M. Gustave Bonrel, conseiller municipal, se couvrit et se retira de la salle en protestant.

Cette expulsion, qui est le pendant de la scène de M. Bandry-d'Asson, à la Chambre des députés, fait beaucoup de bruit en ville et elle est l'objet de nombreux commentaires, d'autant plus qu'elle se passe entre coréligionnaires politiques, qui sont alliés la main dans la main tant qu'il s'est agi de faire échec aux conservateurs.

— Lundi, entre 9 et 10 heures du soir, un violent incendie a réduit en cendres le moulin à moudre blé, appartenant à M. Th. Macke, à Morbecque.

En outre, 60 à 70 hectolitres de blé et un chargement de seigle, qui était à l'intérieur, ont été détruits.

On attribue la cause de ce sinistre à l'échauffement des coussinets.

La perte couverte par l'assurance est évaluée à plus de 8,000 fr.

COMINES. — *Une épidémie.* — On nous écrit de cette ville :

« Il sévit en ce moment sur notre petite ville, une épidémie toute particulière, inconnue ailleurs, si vous voulez en apparence, mais qui n'est pas fait pour relever le niveau de la moralité générale. On signale chaque jour l'ouverture d'un nouveau débit de boissons, et on nous annonce comme prochaine l'apparition d'une incroyable quantité de nouveaux assommoirs. Dans tous les coins, dans les plus petites ruelles, c'est à qui sera cabaretier. On ne sait jusqu'où ira cette manie, les paris sont ouverts.

» Il paraît que le besoin de nouveaux cabarets se fait sait généralement sentir.

» On en reviendra vite, je le crois. Mais en attendant nous ne sommes pas sans regretter fort cette ancienne loi qui ne permettait qu'à bon escient l'ouverture d'un nouvel assommoir.»

DUNKERQUE. — M. Spilliaerdt, concessionaire des tramways de Dunkerque, ayant accepté le subside qui a été voté par le Conseil municipal de Rosendaël, et l'établissement d'un embranchement traversant cette commune ayant été décidé d'un commun accord entre les deux parties contractantes, il ne reste plus, pour que les travaux entrent dans la période d'exécution, qu'à régler entre la commission nommée par le Conseil municipal et le concessionnaire les détails de la convention à intervenir et à obtenir l'approbation de l'administration supérieure.

On croit que les travaux pourront être achevés pour l'époque de la saison balnéaire.

— Jeudi, à 4 heures 1/2 du soir, le trois mâts *Phaëton*, de Sunderland, en sortant du port, a abordé la corvette des pilotes, amarrée quai de la Visite et lui a cassé ses haubans de droite en la serrant fortement contre le mur du quai.

En se dégageant, le *Phaëton* aborda ensuite le petit remorqueur des pilotes en l'entraînant avec son mât de beaupré sur une longueur d'environ quatre cents mètres. Le remorqueur a eu toute sa mâture enlevée.

Il n'y a pas eu d'accident de personne et le trois-mâts a pu continuer sa route.

DORIGNIES. — Un horrible accident s'est produit hier, vers huit heures du matin, à la fosse n° 4 de la Compagnie de l'Escarpelle à Dorignies.

Le nommé Oscar Duceux, âgé de 19 ans, né à Sin-le-Noble, était occupé avec son père à travailler au fond de la fosse lorsque tout à coup, au moment où il attaquait la veine n° 3, un éboulement se produisit et le malheureux, recevant sur la tempe une pierre d'environ 100 kilogrammes fut tué net.

Lorsque le pauvre père se précipita au secours de son fils, il ne put que constater sa mort.

Nous renonçons à dépeindre sa douleur.

Le corps d'Oscar Duceux a été immédiatement remonté au jour.

VALENCIENNES. — *Découverte d'un cadavre* — Hier matin, l'on a trouvé au fond d'une casemate des fortifications, entre les portes de Lille et de Mons, le cadavre d'un journalier, nommé Louis-Falce, qui avait disparu il y a une quarantaine de jours

C'est en tombant dans un puits situé au fond de la casemate, et qu'il n'avait pas remarqué sans doute, que le sieur Falce s'est tué.

LOON. — Des malfaiteurs se sont introduit, la nuit dernière, dans la maison de M. Bulez, cabaretier et épicier, à Loon, et y ont volé 50 fr. Il est à supposer que ces individus ne sont pas à leur coup d'essai, car pour arriver à leur but ils ont fait une trouée dans un mur et enlever le tiroir du comptoir qui se trouve près de la chambre à coucher des époux Bulez.

Plainte en a été portée à la gendarmerie de Gravelines.

MARQUISE. — Un cantonnier du chemin de fer du Nord, faisant sa tournée d'inspection dimanche, à huit heures du matin, a trouvé près du passage à niveau du chemin de Marquise à Audenthun, le cadavre d'un homme qui venait d'être tué par le passage d'un train.

On a trouvé dans sa poche une carte d'électeur qui a permis d'établir son identité : c'était le sieur Delpierre, Jean-Marie, âgé de 60 ans, pensionnaire de l'asile Courteveau à Calais. Il avait quitté cet hospice le dimanche précédent, en disant qu'il allait voir ses parents à Boulogne.

Le malheureux avait vagabondé depuis lors, et sa misère était grande, car il avait vendu sa chemise.

Le corps était horriblement mutilé, la mort a été instantanée. Il est probable qu'elle est toute volontaire.

PAS-DE-CALAIS

CALAIS. — Mardi, a eu lieu au Tribunal de commerce l'installation des juges nouvellement élus :

M. Sergeant-Derode, président;
MM. J. Mulard et Eug. Grassier, juges ;
MM. Delplace-Desgardin et Auguste Pinet, juges suppléants.

En remplacement de MM. Leroy et Baudoux, juges; et M. Demotier, juge suppléant.

— L'*Union chorale* offre à ses membres honoraires, dimanche prochain, 18 février, dans la salle des Concerts, une matinée musicale avec le concours de la fanfare de la société de gymnastique l'*Etoile*, de St-Pierre.

— L'installation de M. Vienne, comme curé des Attaques, a eu lieu dimanche dernier. La cérémonie était présidée par M. de Leucquesaing, curé-doyen de Calais.

— *Eclairage électrique.* — Depuis hier, la gare maritime de Calais est éclairée par la lumière électrique; les quais de débarquement et d'embarquement le sont également.

— Voici d'après le *Journal officiel*, le mouvement de la population dans le Pas-de-Calais pour l'année 1881. Naissances : Enfants légitimes, sexe masculin, 11,302; féminin, 10,614; enfants naturels, sexe masculin, 1,251; sexe féminin, 1,241, soit en totalité 24,408 naissances. Morts-nés 999. Décès : sexe masculin, 9,771; sexe féminin, 8,901. Total, 18,672. Excédant des naissances, 5,736. Mariages, 5,775.

— MM. les habitants d'Ardres sont en train d'organiser une Cavalcade au profit des inondés Alsaciens-Lorrains.

Espérons que cette charitable bonne œuvre sera suivie de succès, et que chaque citoyen ardrésien prêtera son concours pour cette fête de bienfaisance.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 15 FÉVRIER. — Louise Deprince, rue de la Gaîté, 26. — Paul Quivy, rue de l'Avocat, 32. — Marie Debyttère, rue des Longues-Haies, cour Debouver, 8. — Blanche Moreau, rue de Croix, 32. — Emile Devouyat, rue Wagram, 20. — Georges Dupont, rue St-Georges, 3. — Virginie Vanbellinghem, rue de Tourcoing, 1re cour St-Louis, 9. — Rosalie Verbecque, rue de la Perche, cour Briet, 24. — Blanche Meurisse, rue Latine, 27. — Philomène Vanneste, rue d'Arcole, cité St-Léon, 14. — Louis Monnier, rue de la Fosse aux Chênes, cour de l'Aigle d'Or, 17.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 15 FÉVRIER — Edouard Baert, 65 ans, journalier, rue Daubenton, 69. — Stéphane Legrand, 66 ans, ménagère, rue d'Alma, 17. — Flore Mathon, 6 mois, rue d'Hem, fort Vaudamme. — Maria Vanacker, 47 ans, ménagère, rue Archimède, 72.

MARIAGE DU 15. — Emile Desmarchelier, 38 ans, tisseraud et Marie Henno, 34 ans, tisserande.

Etat-civil de Tourcoing.—NAISSANCES du 15 février. — Marie Julliot, à la Marlière. — Arthur Lepers, rue du Chêne-Houpline. — Jules Seyuave, chemin des Mottes. — Arthur Gildin, rue des Poutrains. — Berthe Bermyn, rue Nationale. — Albert Duetthe, rue Lerouge.

DÉCÈS du 15 février.— Marie Guize, 35 ans 4 mois, sans profession, Hôpital-Civil, rue Nationale.— André Bons, 47 ans, journalier, rue Nationale.

MARIAGE du 14 février. — Pierre Delesalle, 26 ans, boulanger, et Clémence Delesalle, 22 ans, repasseuse.

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille MÉAUX-BOCQUET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Sophie BOCQUET, décédée à Roubaix, le 16 février 1883, à l'âge de 65 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 19 février 1883, à 9 heures, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le dimanche 17 dudit mois, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Turenne, à l'Epeule, en face du Balon d'Or.

Les amis et connaissances de la famille HAZEBROUCK-LOTAR, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Achille-Joseph HAZEBROUCK, décédé à Roubaix, le 16 février 1883, dans sa 63e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 18 courant, à 8 heures; et aux Convoi et Service Solennels de 2e Classe, qui auront lieu le lundi 19 dudit mois, à 9 heures 1/4, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le samedi 17, à 5 heures 1/4 — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, 30.

Les amis et connaissances de la famille LECONTE-BECQUET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur François-Joseph LECONTE, veuf de Dame Flore BECQUET, décédé à Roubaix, le 15 février 1883, dans sa 71e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 18 février, à 9 heures; et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 19 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 31.

Les amis et connaissances de la famille POUCHAIN-BARBIEUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Rosalie BARBIEUX, décédée à Toufflers, le 15 février 1883, à l'âge de 62 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 19 février, à 9 heures 1/2, en l'église de Toufflers. Les Vigiles seront chantées le dimanche 18, à 2 heures 3/4 — L'assemblée à la maison mortuaire, près de la Place.

Les amis et connaissances de la famille LAMBIN-FLIPO, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Eloi LAMBIN, décédé à Roubaix, le 16 février 1883, à l'âge de 9 semaines, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le samedi 17 février, à 3 heures 1/4, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Parc, 1.

Un obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Croix, le lundi 19 février 1883, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri DOUTRELIGNE, Conseiller municipal, Chevalier de la Légion-d'honneur, décoré de la médaille militaire et de la croix de Medjidié, 5e classe de Turquie, ex-sergent au 1er grenadiers de la garde impériale, époux de Dame Adèle CATEL, décédé à Croix, le 8 février 1882, dans sa 65e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing.*

BELGIQUE

BRUXELLES. — On écrit de Bruxelles :

« Les personnes attachées au palais de Laeken, qui étaient depuis un mois condamnées à un mutisme absolu au sujet de la maladie de S. M., commencent à reconnaître que notre souverain a été sérieusement menacé. Ses médecins ont eu, en effet, à lutter — et grâce à Dieu, ils l'ont fait avec succès — contre une affection assez rare dans nos contrées : une inflammation du cécum, c'est-à-dire de la première portion des gros intestins. C'est M. le docteur Wimmer, médecin ordinaire de Sa Majesté, qui a dirigé le traitement. Il a, dit on, cependant désiré, il y a une quinzaine de jours, une consultation avec deux savants confrères, M. le docteur Charcot, de Paris, et une célébrité médicale de Berlin. Ces messieurs sont venus à Laeken dare dare, et leur colloque terminé, ils ont regagné leur pays respectif.

»On croit que pour accélérer sa convalescence, le Roi Léopold se rendra sans tarder dans une des stations méditerranéennes. On a déjà parlé de San Remo, l'un des sites les plus ravissants du « pays où fleurit l'oranger. » Le Roi n'a pas cessé un seul jour de lire les journaux et les journaux de toutes couleurs.

»La sinistre bourde inventée par les feuilles de Paris — celle de sa mort — a beaucoup égayé. Peut-être eut-il mieux vain faire publier un bulletin de santé par le *Moniteur* et ne pas laisser l'opinion publique s'égarer comme elle l'a fait. Ne nous plaignons pas trop cependant; cette fois encore nous pouvons être tranquilles et dire avec satisfaction que tout est bien qui finit bien.»

GAND. — *Une barbe merveilleuse!* — Un bon villageois de la ville de Gand, vieillard possesseur d'une vénérable barbe blanche, se mettait au lit, non sans avoir encore contemplé cette belle barbe dont il n'était pas médiocrement fier. Quel ne fut pas sa surprise, à son réveil, de se retrouver les joues et le menton absolument glabres. Comment cela s'était il fait? Pas un indice! Les rasoirs étaient dans leurs étuis, et il ne restait plus trace de l'opération. Personne n'avait pu pénétrer dans sa chambre à coucher. A bout de suppositions, il dut se rendre à l'évidence et admettre la seule chose qui fût vraisemblable : c'est qu'à l'état de somnambule, il s'était rasé lui-même.

FAITS DIVERS

UN DUEL D'ALEXANDRE DUMAS FILS. — Saviez-vous qu'Alexandre Dumas fils se fût battu en duel, et avec Charles Hugo, le fils aîné de l'illustre poëte ?

Ce duel n'eut lieu, d'ailleurs, que sur le papier, et voici comme :

« C'était en 1850. Dumas avait l'esprit sarcastique, comme aujourd'hui, et il l'exerçait avec acharnement contre son *bon ami* Charles Hugo.

» Un jour, ce dernier, fatigué de lui servir de plastron, lui adresse un cartel. Après l'avoir lu Dumas prend une plume, du papier et dessine deux champions qui, fendus l'un sur l'autre, viennent de se percer de part en part. Au bas du dessin, on lisait cette phrase :

Ils se sont battus et ils se sont fait mal !

» Dumas fils plia son dessin en forme de lettre de faire-part et l'envoya à son trop susceptible ami. Charles Hugo ne rit pas et ne fut pas désarmé, au contraire. Il rédigea incontinent un second cartel, dont la conséquence devait être une mort d'homme.

» Dumas reprit sa plume, et, au bas de cette nouvelle provocation, il traça un paysage allégorique. On y voyait deux saules pleureurs ombrageant deux tombes entourées d'une grille et arrosées par un jardinier

» On lisait sur la première tombe : *Ci gît Hugo !* Et sur la seconde : *Ci gît Dumas !* Au bas du dessin étaient écrits ces mots : *La mort les a réunis !*

» La situation devenait ridicule pour Charles Hugo. Il s'en tira en provoquant M. Viennot, un rédacteur du *Corsaire*, et en se faisant blesser par lui. »

— LA DUCHESSE DE CHAULNES. — Hier soir, à huit heures et demie, le corps de la duchesse de Chaulnes a été mis en bière en présence du docteur Heurteloup et les membres de la famille, venus tout exprès pour assister à cette triste cérémonie. Le cercueil, tout capitonné de satin blanc, est ornée de six polgnées en argent et d'une plaque également en argent portant cette suscription gravée :

Marie-Sophie-Bernardine-Blanche,
princesse Galitzin,
veuve de Paul Marie-Stanislas Honoré d'Albert de Luynes de Chevreuse, duc de Chaulnes,
décédée le 14 février 1883,
à l'âge de 25 ans.

La mise en bière terminée, le corps a été descendu dans un fourgon des Pompes funèbres et transporté du n° 78 de la rue d'Allemagne à l'église St-Thomas-d'Aquin. M. l'abbé Ravailhe, curé de St-Thomas-d'Aquin, s'était rendu lui-même à la maison mortuaire pour chercher le cercueil, qu'il a accompagné jusqu'à sa descente dans les caveaux de l'église.

Il a été décidé qu'aucune lettre d'invitation ne serait adressée par la famille, à l'occasion des obsèques de la duchesse de Chaulnes. Le service religieux sera absolument privé et aura lieu ce matin à huit heures.

Pour cette cérémonie, l'église sera entièrement tendue de noir, avec couronnes et écussons aux armes du duc et de la duchesse de Chaulnes. Au milieu du chœur se dressera un immense catafalque, entouré de cinquante cierges et de huit candélabres ornés de cristaux à bougies. Une seule grande couronne de fleurs sera accrochée derrière le catafalque — absolument vide d'ailleurs — car le cercueil restera dans le caveau où il a été déposé, même pendant la messe, et c'est sans le corps présent que sera célébrée le service ; un service de deuxième classe et une messe basse.

Les obsèques de la duchesse de Chaulnes ressembleront donc bien plus à un service de bout de l'an qu'à une messe mortuaire.

On ne sait encore où sera inhumé le corps de la duchesse. Nous avons dit qu'avant de mourir elle avait demandé à être enterrée au Père-Lachaise. Mais la princesse Galitzin, consultée, a télégraphié de Russie, où elle est en ce moment, qu'elle désirait que sa fille fut inhumée à Sablé, tandis que le prince, son frère, voudrait qu'elle reposât à Chatains, dans le département de l'Allier, où se trouve le caveau de la famille Galitzin.

En attendant qu'une décision soit prise, le corps restera dans les caveaux de l'église Saint Thomas d'Aquin.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(Service télégraphique particulier)

Les inondations aux Etats Unis

New-York, 16 février.

Les pluies et les inondations continuent.

La détresse est affreuse dans les districts inondés.

Cinquante mille ouvriers sont sans travail à Cincinnati.

La ville de Lawrensburg est anéantie. Les habitants sont presque mourants de faim.

La Conférence du Danube

Londres, 16 février.

Le *Daily News* dit que M. de Giers a télégraphié de Mohrenheim qu'il consentirait à ce que les réglements qui régissent la navigation sur le *Kilia*, fussent les mêmes que les réglements actuels sur le *Sulina*.

Le *Daily News* croit que la Conférence terminera ses travaux seulement au milieu de la semaine prochaine.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du vendredi 16 février 1883.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à 3 heures.

Les lois d'exception

M. DEVÈS, ministre de la justice, dépose un projet de loi sur les membres des familles ayant régné en France.

Il demande l'urgence, qui est déclarée.

Le projet est renvoyé devant la commission précédemment nommée, laquelle, sur l'invitation de M. le Président, se réunit immédiatement.

Suspension de la séance

La séance est suspendue.

La commission, maintient par 8 voix contre 4, les premières conclusions et rejette le projet de la Chambre.

La commission décide qu'il n'y a pas lieu d'entendre le général Thibaudin.

BULLETIN DU COMMERCE

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce, du Havre, représentée à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez

Havre, 16 février.

Ventes 250 b. Marché ferme.

Liverpool, 16 février.

Ventes 10,000 b. Marché soutenu.

New-York, 16 février.

New York, 10 1/4.
Recettes 21,000 b
New Orléans low middling 73 c/c.
Savanah » » 00 c/c.

MARCHÉ LINIER DE LILLE

Mercredi 14 février

LINS DU PAYS. — La situation reste la même que les semaines précédentes; les prix sont sans changement.

LINS DE RUSSIE. — Affaires très restreintes cette semaine, tant en livrable qu'en disponible, par suite des prix élevés demandés par les vendeurs.

Change de Saint-Pétersbourg sur Paris, à trois mois, 250 50.

ETOUPES DE PEIGNAGE. — Petit courant d'affaires dans toutes les sortes, sans changements dans les prix.

FILS DE LIN. — Il s'est traité beaucoup d'affaires cette semaine, grande fermeté dans les prix, les filateurs demandent de la hausse.

FILS DE JUTE. — Demande très active et prix en hausse.

TOILES. — Il se fait toujours beaucoup d'affaires, sans relèvement appréciable dans les prix.

PRINCIPALITÉ DE LILLE

Etat des quantités de lins, fils et toiles importées et exportées pendant la 1re décade de février :

Importations. — Lin brut, 7.500 k. — Lin teillé, 1,186.905 k. —Etoupes de lin, 68.424 k. — Fils de lin, 37.796 k.— Fils d'étoupes, »»,»»» k.—Fils de jute, »»» k. — Toiles de lin, 2,824 k.

Exportations. — Lin brut, 3,000 k. — Lin teillé, 53,368 k. — Etoupes de lin, 115,380 k. — Fils de lin, 11,765 k. — Fils d'étoupes, 1.150 k — Fils de jute, 4,208 k. — Toiles de lin, 350 k.

PORT DE DUNKERQUE

Importations et exportations des matières textiles du 6 au 12 février 1883 :

Importations. — Lin, 15,713 k.—Jute, 812,370 k. — Chanvre, 5,000 k. — Etoupe, 1,962 k. — Fils de lin, » k. — Fils de jute, »,»»» k. — Toiles de lin,»,»»» k. —Toiles de jute, »» k.

Exportations. — Lin, »», »» k.— Jute »»» k. —Chanvre, »,»»» k. — Etoupe, »,»»» k. — Fils de lin, »»» k. — Fils de jute, 1.800 k. — Toiles de lin, »»» k. — Toiles de jute, »»» k.

MARCHÉS BELGES

Marché bien approvisionné. Demande active sans changement dans les prix.

Marché aux huiles de Lille

Cours précédents

	Huiles l'hectolitre	Grains l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil.
Colza	90 .. à	20 .. à 26 ..	17 50 à 18 50
— épuré p. q.	96	.. ..	.. ..
Œilliette b. goût.	.. ..	28 .. 30 ..	.. ..
— rousse.	.. ..	.. ..	.. ..
Cameline	60	16 .. 17 ..	17 .. 18 ..
Chanvre	.. ..	15 .. 16 ..	15 .. 16 ..
Lin du pays	56 25	20 .. 21 50	25 .. .. ..
Lin étranger	54 50	20 .. 21 ..	21 .. 23 50

Cours du 16 février

Huile de colza	.. .. à .. ..
Huile épurée pour quinquet	.. ..
Lin du pays	.. ..
Lin étranger	.. ..
Caméline	.. ..
Chanvre	.. ..

LILLE, 16 fév. — Sucre indien 88 degrés cours off .. ... id. n.s 7 à 9 .. .. id. en pains 6 k. n.s 1, 110 .. Sucre numéro 3 ... .. id. indigène n° 3, ... 3/6 betteraves disponibles .. ... id. courant .. ... id. Grains disponibles ... id. fin 1re qual. dispon. 48 50 id. fin 1re qual. courant ... .. id. mélasse disponible ... .. d. à livrer, premier .... id. 4 janvier .... id. 4 d'été .. .. id. 4 derniers .. .. id. prochain .....

LA VILLETTE, 15 fév.— Bœufs amenés 2464; poids 345; 1re qual. 1.70; 2e qual. 1.52; 3e qual. 1.20; prix moyens 1.70 à 1.74; Vaches am. .857; p. 832; 1.58; 1.34; 1.10; prix moyens 1.10 à 1.62; Taureaux am. 131; p. 380. 1.46; 1.28, 1.15; prix moyens 1.05 à 1.50; Veaux am. .1374; p. 82; 2.30; 2.10 1.90; prix moyens. 180 à 2.40; Moutons am. 1730; p. 20; 2.35; 2.10; 1.95; prix moyens 1.85 à 2.38; Porcs gras am. 4331; p. 86; 1.35; 1.32; 1.26, prix moyens 1.22 à 1.44

ARRAS, 14 fév. — Blé blanc, 18 .. à 22 50; blé roux 13 .. à 17 50; Seigle 11 .. à 12 50; Scourgeon 10 à 12 75; Avoine 6 50 à .8 75; Œillettes 25 .0 à 28 .. ; Colza 25 .. à .. ..; Lin .. .. à .. ..; Cameline 14 .. à 19 25; — HUILES. Œillette sur. 100 .. à .. .. ..; Colza .. .. à .. ..; Lin .. .. à .. ..; Cameline .. .. à .. .. — POUR TRAUX. Œillette 16 25 à .. ..; Colza 18 50 à .. ..; Lin 23 .. à .. ..; Cameline 19 .. à .. .. — FARINES 1re qualité 38 .. à .. ..; 2e qualité .... à .. ..; Sons gros .. .. à ....

BAILLEUL. — Marché du 14 février 1883.— Avoines, 19.00; Haricots (1re qual.), 23.00; Foins, 6 00; Paille 4 00; Pommes de terre, 12.50; Beurre (la pièce), 2.30; Œufs (les 20), 2.90.

ANVERS, 15 fév. — Froments calmes, prix en baisse.
Seigles calmes, tendance faible.
Pétrole : Tendance baisse.
Disponible, 19 .1 ; Courant, 19 .1. ; Mars, 19 .1 ; avril, 19 .1; mai, 19 .1; 4 derniers, 20 1/2.
Sucres : Tendance calme. Disp., 46,50 ; mars avril, 47 50 fr.
Cafés : calmes.

THÉATRE DE ROUBAIX. — Dimanche 18 février, à 6 heures 1/2 : *Gilette de Narbonne*, opéra-comique en 3 actes, musique de M. E. Audran. — *Le Médecin des Enfants*, drame historique en 5 actes, par M. Dennery.

COMPAGNIE DES CIMENTS PORTLAND de CAMIERS

Les deux articles que nous avons consacrés à l'industrie des ciments dans le Boulonnais, et spécialement aux gisements de Camiers, ont eu le privilège d'intéresser vivement nos lecteurs, comme l'attestent les demandes de renseignements et d'explications complémentaires qui nous parviennent des différents points de la région.

Nous sommes en mesure d'y répondre aujourd'hui, de manière à guider sûrement tous les intérêts industriels et financiers qui se rattachent à la question des ciments.

Nous n'avons à répéter ici, ni ce que nous avons dit sur l'avenir et les progrès de l'industrie boulonnaise des ciments de Portland, ni sur les conditions favorables qui se trouvent acquises à l'exploitation des gisements de Camiers.

Il est temps de sortir des généralités pour suivre de près les applications pratiques.

Aux termes des statuts de la Compagnie anonyme projetée des Ciments de Camiers; déposés chez Me Renard, notaire à Paris, cette Société a pour objets essentiels :

1° La construction d'usines sur les terrains à ciments dont la propriété lui est assurée par le fait de s